



Diminution du salaire mensuel brut

Par **AYLLON**, le **07/11/2008** à **12:07**

Bonjour,

Je suis fonctionnaire de l'Etat au Ministère de l'Écologie depuis 1976 sur le statut d'adjoint administratif principal 2ème catégorie.

Depuis mon arrivée dans un nouveau poste (instructrice en urbanisme) à la DDE de l'Allier sur le site de Vichy, je vis du harcèlement moral et de la discrimination professionnelle. Cette situation m'a contrainte à être en arrêt de travail pendant 6 mois. Puis j'ai essayé de reprendre mon activité professionnelle le 6/10/2008, mais leur attitude n'a pas changé. De ce fait, je suis obligée d'être à nouveau en arrêt de travail depuis le 13 octobre 2008.

A cet effet, jusqu'à présent, mon salaire brut mensuel n'avait pas baissé. Mais je me rends compte que depuis le mois d'août 2008, il a diminué de 200 euros par mois.

Je suis payée 1/2 traitement par mon administration et ma mutuelle avec ma prévoyance me fait le complément.

Ma question : Merci de bien vouloir me donner la raison pour laquelle, mon salaire brut mensuel diminue, alors que celui-ci en principe ne change pas par rapport au grade du fonctionnaire, de son échelon ainsi que de son indice.